



## Cours annuel de droit de l'apatridie et de la nationalité pour les praticiens francophones en Afrique

Yaoundé, du 25 au 29 juillet 2022

### APPEL A COMMUNICATION

Date limite de réception des candidatures : **11 Mars 2022**

#### I. Eléments de contexte et objectifs

l'Université Catholique d'Afrique Centrale/Institut Catholique de Yaoundé (UCAC-ICY) en collaboration avec le Bureau Régional du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, recherche des spécialistes de divers aspects des questions de nationalité et d'apatridie, pour faciliter la quatrième édition du ***Cours annuel de Droit de l'apatridie et de la nationalité pour les praticiens francophones en Afrique***. Les auditeurs dudit cours seront des professionnels, des chercheurs et des doctorants œuvrant dans les domaines de l'état civil, de l'identité, du Droit de la nationalité et de la citoyenneté, du Droit Privé international et du Droit International Public, de l'identification et de la protection des personnes apatrides, les personnels des services consulaires et des missions diplomatiques. **Ledit cours aura lieu en présentiel du 25 au 29 juillet 2022, sur le campus d'Ekounou de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a Yaoundé.** Il vise prioritairement des apprenants provenant de la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, avec un nombre limité de places offert aux autres pays africains et au-delà.

À la fin de l'atelier, les participants seront en mesure de :

- comprendre ce qu'est l'apatridie, ses causes et ses conséquences et d'identifier les actions permettant de prévenir la survenance de l'apatridie ;
- comprendre le cadre normatif international en matière de droit de la nationalité et de l'apatridie ;
- comprendre les outils et stratégies et les principales initiatives existant en Afrique dans le monde, concernant la prévention de l'apatridie et la protection des personnes apatrides.
- concourir efficacement à l'identification des populations apatrides ou à risque d'apatridie ;

- concevoir et prendre part à la mise en œuvre de mécanismes de prévention de l'apatridie et de protection des personnes apatrides ou à risque de devenir apatrides ;

## II. Sessions et lots de sessions

L'agenda détaillé du cours sera partagé ultérieurement. Il prévoit une série de sessions elles-mêmes regroupées en huit (08) lots. **Chaque expert désireux de faciliter le cours devra préciser le lot de sessions pour lequel il soumissionne, sous peine d'irrecevabilité de sa candidature.** Un expert pourra faire acte de candidature pour plusieurs lots de sessions. De même, plusieurs experts pourront s'associer pour assurer les enseignements relevant d'une même session ou d'un même lot de sessions. Les sessions incluent des cas concrets tirés de l'actualité ou de l'histoire contemporaine. Chaque session fera l'objet d'une présentation sur support *Powerpoint* pour les besoins de l'exposé qui doit être participatif. Les facilitateurs pourront recourir à des cas pratiques, à des simulations ou à des courts métrages. Une version de la communication devra être transmise aux organisateurs au plus tard une semaine avant le début du cours, sous format *Word, Times new roman* ; interligne 1.5 ; en 6 pages y compris les références. Elle sera utilisée pour la publication des actes du cours. Le présent appel à candidature vise l'identification d'experts-facilitateurs pour les lots de sessions indiqués ci-dessous.

### Lot 1 : La nationalité

L'intervenant est un enseignant dans le domaine du droit et un spécialiste des problèmes d'identité et de nationalité.

Il/elle définira la nationalité et les concepts voisins ou synonymes, exposera le droit à la nationalité comme droit fondamental, la place du droit à la nationalité en droit international des droits de l'homme ; la preuve de la nationalité, l'évolution du droit international et régional en matière de nationalité, etc.

Il/elle se référera entre autres à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à la Charte du droit et du bien-être de l'enfant, à la Convention de 1961 sur la prévention et la réduction de l'apatridie et à la convention sur la nationalité de la femme mariée. L'intervenant fera également référence aux mécanismes existants devant les instances juridictionnelles régionales ou sous-régionales en Afrique, aux affaires concernant le droit à la nationalité traitées par ces juridictions, ainsi qu'au cadre normatif interne et à la jurisprudence émanant des instances juridictionnelles d'Etats africains. Un accent sera mis sur l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Enfin, il/elle exposera sur la genèse, l'état d'avancement et les étapes à venir concernant l'adoption du protocole de l'Union Africaine sur la nationalité et l'apatridie, ainsi que sur le contenu du projet et sur les avancées qu'il consacre.

Ce lot contient les sessions suivantes :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	La nationalité (définition et concepts voisins, généralités sur la nationalité, preuve de la nationalité etc.)	1h
02	Droit et pratique de la nationalité en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale	1h30

## Lot 2 : Les causes et les conséquences de l'apatridie

L'expert doit être un enseignant, un chercheur ou un praticien formé en Droit et avoir notamment travaillé dans le domaine de la nationalité et de l'apatridie. Il/elle devra avoir une excellente connaissance des causes et conséquences de l'apatridie au niveau international universel ainsi qu'en Afrique. L'intervenant fera un bref rappel de la réalité de l'apatridie à travers l'Afrique et le monde. Il/elle exposera les causes juridiques et sociétales de l'apatridie. L'intervenant devra dans son exposé présenter les normes juridiques internationales et régionales en matière de prévention de l'apatridie et analyser leur réception sur le continent, en se basant sur des exemples précis.

Il/elle analysera en outre l'apatridie chez l'enfant en Afrique, en accordant toujours la priorité à l'Afrique Centrale et à l'Afrique de l'Ouest. A ces fins l'intervenant fera recours aux instruments juridiques pertinents, y compris la convention de 1961 sur la prévention de l'apatridie, la Charte Africaine du Droit et du bien-être de l'enfant. L'exposé présentera des exemples précis tirés du droit et de la pratique dans certains pays africains. Ce lot comprend les sessions suivantes :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	Les causes de l'apatridie	1h30
02	Les conséquences de l'apatridie	1h

## Lot 3 : Le HCR et la lutte contre l'apatridie

L'intervenant doit être un professionnel, spécialiste des questions de protection des personnes relevant de la compétence du HCR : réfugiés, demandeurs d'asile et apatrides notamment. Il/elle devra être profondément familiarisé avec le Mandat du HCR, la campagne mondiale pour l'éradication de l'apatridie, ainsi que les initiatives majeures en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en lien avec la campagne mondiale. Ce lot comprend les sessions suivantes :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	Le Mandat du HCR relatif à l'apatridie	1h
02	La Campagne <i>#J'Existe</i> , le <i>Plan d'Action Mondial</i> et le <i>Segment de Haut Niveau sur l'Apatridie</i>	1h

## Lot 4 : Environnement, nationalité et apatridie

L'intervenant est un enseignant ou un chercheur dans le domaine de l'environnement, des Sciences Sociales (droit, sociologie/anthropologie etc.) et de préférence un juriste, avec une bonne connaissance des questions de nationalité et d'apatridie, en lien avec l'environnement.

Il/elle exposera sur les liens entre l'environnement (y compris les changements climatiques), les déplacements de populations et l'apatridie. Il s'agira de présenter les interactions et corrélations existantes entre ces différents facteurs, en insistant sur leurs conséquences sur l'identité de l'individu et les risques d'apatridie qui y sont associés. Ce lot comprend la session unique ci-dessous.

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	Environnement, changements climatiques et apatridie	1h30

## Lot 5 : Identification et protection des personnes apatrides

L'intervenant doit être un enseignant, un chercheur en Droit ou un praticien du droit de l'apatridie et des procédures de détermination du statut d'apatride. Il/elle devra exposer les enjeux et défis en matière d'identification des populations apatrides ou à risque d'apatridie, y compris au sein des flux migratoires contemporains, et les méthodes existantes pouvant permettre aux États et aux autres parties prenantes, d'identifier les personnes apatrides, notamment les recensements de population, les études, les enquêtes et sondages spécifiques et l'élaboration de lois visant à établir des procédures de détermination du statut d'apatride, les mécanismes d'identification aux frontières etc. L'intervenant exposera les mécanismes existants sur lesquels l'identification des apatrides peut se greffer, ainsi que les mécanismes additionnels pouvant être développés, dans le cadre de la Convention de 1954 sur le statut des apatrides. Il présentera aussi des exemples et bonnes pratiques pouvant être utilisés pour identifier les personnes apatrides ou à risque d'apatridie, avec les actions à prendre dans chaque cas.

L'intervenant doit avoir une bonne connaissance des mécanismes et outils juridiques et des pratiques administratives de protection des personnes apatrides. Les Procédures de Détermination du statut d'Apatridie (PDA) étant quasiment inexistantes sur le continent à cette date, l'intervenant utilisera des méthodes empiriques et le droit comparé. De même, il/elle s'inspirera des pratiques existantes en Europe et en Amérique latine où ces procédures sont relativement répandues. L'exposé sur les PDA fera le lien avec les solutions durables/la résolution de l'apatridie et notamment la naturalisation des personnes reconnues comme apatrides. Enfin l'intervenant fera une analyse générale de l'effectivité et de l'efficacité des mécanismes existants visant à identifier les personnes apatrides. Il devra en outre avoir une bonne maîtrise des mécanismes régionaux de protection des droits fondamentaux.

Le lot intègre les sessions ci-dessous :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	Normes de protection des apatrides : le statut juridique de personne apatride	1h30
02	L'accès au statut d'apatride : les Procédures de Détermination de l'Apatridie	1h30
03	La justiciabilité du droit à la nationalité et des droits des personnes apatrides devant les mécanismes régionaux de protection	1h30

## Lot 6 : État civil, nationalité et apatridie

L'intervenant doit être enseignant en droit ou en sciences sociales, idéalement un spécialiste des questions d'état civil, y compris des pratiques et procédures y relatives, avec une solide formation en Droit. Il/elle analysera la situation de l'état civil en Afrique, avec un accent sur les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale. L'analyse intégrera les initiatives majeures en matière d'état civil au plan mondial et en Afrique, y compris celles prises dans le cadre du programme APAI-CRVS de l'Union Africaine, visant l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de vie. Il utilisera entre autres les conclusions des conférences des ministres africains responsables de l'enregistrement des actes d'état civil.

L'intervenant exposera les défis en matière d'accès à l'état civil, d'enregistrement des faits d'état civil et de documentation desdits faits ainsi que les questions d'informatisation, de digitalisation,

d'interopérabilité entre le service d'état civil et d'autres services tels que la santé, l'éducation. Il fera mention des questions éthiques liées à la modernisation de l'état civil : sécurité et confidentialité des données etc. Il/elle analysera enfin les réponses en cours en mettant en avant quelques bonnes pratiques d'États africains, dont, à titre indicatif, le Cap Vert, le Rwanda etc.

Les sessions suivantes sont comprises dans ce lot :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	L'état civil en Afrique : état des lieux et risques associés	1h30
02	L'accès à l'état civil local par les personnes étrangères	1h30

### **Lot 7 : Nomadisme, minorités, genre et apatridie**

Le facilitateur devra avoir une expérience avérée en matière de nationalité et d'apatridie de manière générale, avec un intérêt professionnel clair concernant les questions de nationalité chez les populations migrantes, y compris les peuples nomades, en Afrique et au-delà. De même il/elle devra avoir une expérience professionnelle concernant la nationalité et l'apatridie des chez les minorités, et exposer les normes juridiques pertinentes, en illustrant son expose de situations réelles affectant des groupes de populations.

L'intervenant doit maîtriser les questions de transmission de nationalité entre la femme mariée, son conjoint étranger et leur progéniture, ainsi que la perte de nationalité en lien avec les changements d'état civil de la femme, dans la pratique des États et en droit interne, régional et international, ainsi que les questions d'apatridie à la naissance et durant l'enfance. Ce lot comprend les sessions ci-dessous :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	Mode de vie et apatridie : le nomadisme	1h30
02	Minorités et apatridie	1h
03	Genre et apatridie	1h

### **Lot 8 : Migrations historiques, construction et mutations des identités**

Le facilitateur devra avoir une expérience avérée en matière de nationalité, dans une perspective historique et anthropologique. Il exposera et discutera les origines historiques de la construction des états-nation en Afrique. Il insistera sur le rôle des migrations de populations et des brassages de populations dans la formation des identités en Afrique, depuis l'époque précoloniale. Il discutera la construction des frontières internationales en Afrique, leur perception, leur effectivité et leur opérabilité, à l'épreuve du concept de nation.

Le lot 8 comprend la session unique ci-dessous :

N° d'ordre	Intitulé de la session	Charge horaire
01	Migrations historiques et construction des identités nationales en Afrique	1h30

### III. Administration et logistique :

Les intervenants retenus percevront des honoraires pour leur intervention, lesquels feront l'objet d'un contrat de service avec l'UCAC/ICY. Les détails en seront communiqués aux candidats retenus.

### IV. Candidature & calendrier du processus de sélection des formateurs

- Date limite de réception des candidatures : **11 Mars**
- Dépouillement des dossiers : 23 Mars
- Information aux facilitateurs/enseignants retenus, avec contrat pour signature : 24 Mars
- Envoi des actes de communication par les facilitateurs/enseignants retenus : 08 juillet
- Exercice de familiarisation avec la plateforme e-learning UCAC/ICY : 20 et 21 juillet.

Le présent appel à communication est ouvert aux universitaires francophones, juristes (Droit International Public, Droit International Privé), sociologues, anthropologues, historiens, politistes et aux praticiens francophones des institutions internationales, ONGs et personnels des administrations étatiques disposant de compétences avérées dans les axes d'intervention présentés ci-dessus.

Les personnes intéressées devront envoyer un CV à jour et une lettre de motivation ainsi qu'une proposition liminaire de communication de deux pages maximum pour chaque session envisagée, en format électronique, **simultanément** aux adresses : [kuate@unhcr.org](mailto:kuate@unhcr.org) et [dfcucac@gmail.com](mailto:dfcucac@gmail.com).

Compte tenu de la prévalence de la pandémie de la COVID-19 et des contraintes qu'elle fait peser notamment sur les déplacements internationaux, les soumissionnaires devront s'assurer qu'ils disposent de tous les équipements nécessaires pour délivrer leur enseignement en vidéoconférence le cas échéant, et en accord les organisateurs du cours.

11 Février 2022.